

2 mars 2015

Procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2015 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : absent  
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Fafard.

Était absent : M. Eric Laforge

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

24-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

25-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 21 février 2015

épargne courant	204 573.41
épargne à terme régulier	200 000.00
rachetable	154 857.18
total	<b>559 430.59</b>

CAISSE RECETTES AU 28 février 2015

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>60 104.47</b>
---------------------------	------------------

2 mars 2015

26-15

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 63 031.75\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	47 624.15\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>15 407.60\$</u>
	63 031.75\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

27-15

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2014  
ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Un avis public pour le dépôt du rapport financier a été publié le 16 février 2015.

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte les états financiers pour l'année financière 2014 préparés par la firme FBL d'Acton Vale.

Le rapport financier consolidé représente un montant de revenus de 1 213 890\$, des dépenses de 1 330 429 \$, des affectations de (190 800)\$ et un déficit de fonctionnement d'exercice de 116 539\$.

28-15

ENGAGEMENT D'UN COMPTABLE POUR LA  
VÉRIFICATION DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la Firme FBL d'Acton Vale soit engagé pour préparer les états financiers de l'année 2015.

2 mars 2015

VENTE DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DES TAXES

Une liste confidentielle des taxes impayées est présentée au conseil municipal.

Après consultation de la liste, le conseil municipal décide de ne pas faire parvenir d'avis recommandé supplémentaire et des rappels habituels réguliers seront envoyés aux contribuables.

29-15

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL (VOIRIE)

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la firme Fusion Expert de Drummondville pour préparer les devis de soumission et les documents nécessaires afin d'aller en appel d'offres pour notre projet d'agrandissement de l'édifice municipal.

Le conseil municipal a décidé de faire exécuter ces travaux afin que tous les équipements pour l'entretien des chemins d'hiver soient à l'abri.

30-15

RÉSOLUTION NOMMANT M. SERGE DUPONT, URBANISTE DE LA MRC D'ACTON POUR PRÉPARER LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ MODIFIANT LES RÈGLES MINIMALES EN MATIÈRE DE LOTISSEMENT

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal mandate M. Serge Dupont, urbaniste de la MRC d'Acton pour préparer les documents nécessaires afin que notre municipalité modifie son règlement de lotissement pour se conformer au schéma d'aménagement modifié afin de permettre le lotissement de terrains ou lots de dimensions moindre.

31-15

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU VAL BONHEUR INC.

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement pour le supplément au loyer pour l'année 2014 au montant de 360.00\$ et de 80.00\$ pour l'électricité du passage piétonnier pour l'année 2015.

2 mars 2015

### BALAYAGE DES RUES

Considérant avoir reçu des offres de services l'an dernier, des prix seront demandés pour les travaux de balayage des rues pour le printemps 2015.

32-15

### ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO, LAQUELLE VALORISE LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social ;

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco ;

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;

- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

33-15

RÉSOLUTION D'AUTORISATION À LA COORDONNATRICE  
EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ACTON

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007;

**ATTENDU QUE** la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : «Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»

Art. 34 : «Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton utilisera les cartes d'appels afin d'optimiser les délais d'intervention, les effectifs présents dans les délais requis et à des fins statistiques dans le schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice en sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENT**, il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC d'Acton d'accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton ainsi qu'aux cartes d'appels de la centrale CAUCA.

2 mars 2015

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CDRN

Une suggestion a été faite afin que l'assemblée générale annuelle du CDRN 2016 puisse avoir lieu à Saint-Nazaire d'Acton.

Les endroits suggérés sont l'école ou le Val Bonheur.

34-15

### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT NOTRE DOSSIER DE L'ENTRETIEN DU 10 IÈME RANG EST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a reçu une résolution de la municipalité de Wickham portant le numéro 2015-01-024;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution nous informe que la municipalité de Wickham ne versera aucune aide financière à notre municipalité pour l'entretien du 10 ième rang est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton demande au Ministère des Transports d'enlever le nom de la municipalité de Wickham inscrit sur l'enseigne installée sur l'autoroute 20;

Que nous demandons une contribution financière au Ministère des Transports afin d'avoir la capacité financière d'appliquer une couche d'usure dans le 10 ième rang est.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à M. André Lamontagne, député de Johnson.

### RAPPORTS

- rencontre schéma de risque incendie
- assemblée du CDRN.

### COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Publicité concernant le cours de Tabata ;
- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant l'acceptation de la programmation de travaux pour le programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

- Lettre d'Hydro-Québec ayant pour objet la nouvelle conseillère - Relations avec le milieu à Hydro-Québec ;
- Accusé réception du Ministre des Transports concernant la Société canadienne des postes ;
- Lettre de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) concernant le dossier de la Société canadienne des postes ;
- Demande de consentement municipal envoyée à Hydro-Québec concernant des remplacements dans le rang Brodeur ;
- Plan de commandites 2015 concernant la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton ;
- Lettre de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour objet le remboursement de la TPS et de la TVQ ;
- Offre de service de S. Lavoie CPA inc., Société de comptables professionnels agréés ;
- Procès-verbal de la séance ordinaire de la MRC d'Acton du 21 janvier 2015.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

35-15

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 22 heures 30.

---

André Fafard  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière